



DICRIM

DOCUMENT INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

***“Ayez les bons réflexes
face aux Risques Majeurs”***

Édition 2023-2028

DOCUMENT À CONSERVER

Carte des risques majeurs sur la commune de Bresson



- Zone concernée par la rupture du barrage de Monteynard
- Zone concernée par le débordement du ruisseau de Montavie
- Principales zones concernées par des mouvements de terrain ou chutes de blocs

Sommaire

Le mot du Maire	- 04 -
L'alerte	- 05 -
Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	- 06 -
Le Plan Communal de Sauvegarde	- 06 -
La participation citoyenne	- 07 -
Les personnes sensibles	- 07 -
Les risques à Bresson	
● Inondation	- 08 -
● Mouvement de terrain	- 09 -
● Séisme	- 10 -
● Feu de forêt	- 11 -
● Risque météorologique	- 12 -
● Rupture de barrage	- 13 -
● Risque industriel	- 14 -
● Transport de matières dangereuses	- 15 -
Contacts utiles	- 16 -

Édito

Bresson est un village paisible, pour autant notre commune est soumise à des risques majeurs, naturels et technologiques. Les risques naturels sont essentiellement dus aux intempéries. Les risques technologiques sont générés principalement par les établissements industriels des communes proches.

La commune a choisi d'aller plus loin que le cadre réglementaire en mettant en oeuvre un véritable programme de gestion des risques pour répondre à l'une de nos préoccupations essentielles : assurer la sécurité, le développement et la qualité de vie.

L'édition et la diffusion du DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, sont des éléments essentiels de cette démarche. Afin de maîtriser les risques, il faut les identifier et les porter à votre connaissance. Ce document vous permet de connaître les différentes situations auxquelles notre commune est exposée, les moyens de prévention et l'organisation des secours mis en oeuvre et enfin les mesures prises pour limiter les conséquences sur la population.

Les exercices sont essentiels. Ainsi, chaque année un déclenchement d'un faux PCS est mis en place pour s'entraîner au maximum sur des cas concrets mais à chaque fois différents.

Ce document est à conserver. Il vous présente les bons réflexes à adopter pour savoir comment réagir en cas d'un déclenchement d'un Plan Communal de Sauvegarde et que vous soyez ainsi acteur de votre sécurité.

Je vous invite à lire attentivement le DICRIM et à le garder à portée de main en espérant ne jamais avoir à s'en servir.

Très chaleureusement
Audrey Guyomard
Maire de Bresson

L'alerte

Tous les systèmes d'alertes ne seront pas forcément actifs en cas d'événement : seuls ceux nécessaires seront activés.



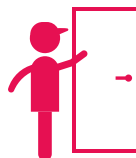
Mégaphone

Ce dispositif peut être utilisé avec un véhicule.



Cloches de l'église

Les cloches sonneront sans interruption



Porte-à-porte

Le personnel communal et les réservistes pourront s'assurer de la bonne diffusion et compréhension du message d'alerte. Les personnes sensibles seront alertées en priorité.



Radio

Restez à l'écoute de Radio Passion (90.3 FM) ou France Bleu Isère (98.2 FM).



Appel en masse

Pour les personnes recensées, un appel ou un SMS automatique leur parviendra sur le numéro de téléphone communiqué à la Mairie.



Site internet de la commune

Les consignes de sécurité seront transmises sur le site internet

www.village-bresson.fr



Facebook

Les consignes et le suivi de la situation seront transmis sur la page Facebook de la commune de Bresson : www.facebook.com/bressonvillage



Panneau d'information lumineux

Le panneau lumineux permet d'informer les automobilistes circulant dans le village.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Un débordement du ruisseau de Montavie ? Une rupture d'un grand barrage ? Un accident de transport de matières dangereuses ? Tout bressonnais peut être impacté par l'un de ces aléas. Il est donc primordial de connaître **les mesures de sécurité à appliquer et les réflexes** à adopter dans ces moments-là.

La mairie a donc rédigé ce DICRIM afin **d'informer et de sensibiliser tous les bressonnais** au sujet des risques présents sur la commune. Vous trouverez dans celui-ci l'explication des phénomènes, leurs conséquences et les mesures à prendre pour rester en sécurité.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Face à des événements majeurs impactant plusieurs communes, le Préfet a mis en place des organisations qui ont pour objectif de d'assurer la sécurité de la population. De plus, la commune participe à l'élaboration d'un Plan Inter-Communal de Sauvegarde (PICS) avec l'ensemble des communes de l'agglomération grenobloise.

A son niveau, la commune de Bresson a remis à jour son Plan Communal de Sauvegarde. Cet outil prévoit une organisation spécifique des services municipaux en cas d'événements d'ampleurs diverses. Il recense les moyens de la commune pour alerter, informer, évacuer, héberger et ravitailler la population.

L'objectif principal est de prévoir à l'avance les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes en cas de risques.



Participation citoyenne

Vous vous sentez concerné par les actions de sauvegarde et de soutien aux populations mises en place lors du déclenchement du PCS ?

Apportez votre soutien, votre savoir-faire ou vos compétences au service de la population locale !

Vous aiderez alors l'organisation de crise communale à faire face à tout type d'événement menaçant la sécurité des bressonnais.

Renseignez-vous auprès des services de la Mairie de Bresson et devenez citoyen volontaire en rejoignant la Réserve Communale de Sécurité Civile.



Personnes sensibles

A titre préventif, la commune de Bresson tient un registre recensant les personnes les plus vulnérables (isolement, difficultés de déplacement, maladies, ...) en cas de crise.

Tout bressonnais souhaitant s'inscrire ou inscrire un de ses proches peut le faire par mail ou auprès des services de la Mairie.

Ces informations resteront dans le cadre des règles de la RGPD.



Inondation

Zones concernées

La commune est traversée par le ruisseau de Montavie qui, en cas de phénomène pluvieux intense et localisé, peut générer une crue et inonder les secteurs suivants :

- Rue de l'église
- la zone située entre l'impasse des Iris et l'impasse des Violettes
- Une partie des Grands Prés.

À savoir

Un autre type d'événement peut se produire en zone urbanisée, sans qu'il y ait un cours d'eau à proximité, c'est le **ruissellement et le ravinement**. Des matériaux solides (graviers, branches d'arbres,...) peuvent être transportés et recouvrir les routes qui peuvent devenir glissantes et donc dangereuses.



Impasse des violettes, piège à flottants



Rue de l'église, piège à flottants

Les bons réflexes



Montez dans les étages



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Suivez les instructions des autorités



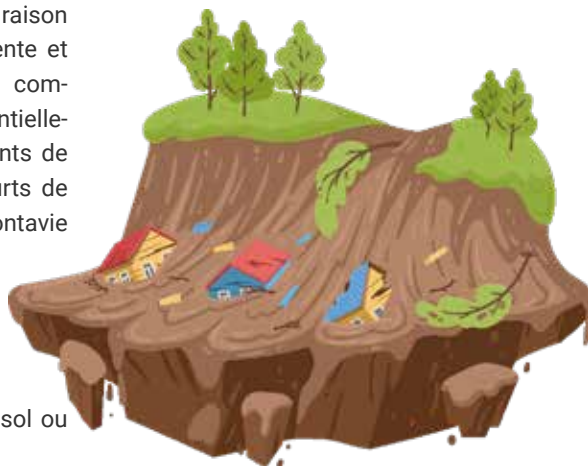
En cas d'évacuation, rejoignez le parc de la mairie



Mouvement de terrain

Zones concernées

Bresson est peu concernée par les mouvements de terrain. Cependant, en raison de la nature des terrains, de la pente et des instabilités visibles sur les communes voisines, les secteurs potentiellement concernés par des glissements de terrains sont Champ rond, les courts de tennis, la rue du bois, la route de Montavie et le Fort de Montavie.



L'alerte

Signalez à la mairie :

- L'apparition de fissures dans le sol ou d'affaissement du sol.
- Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, ...

Les bons réflexes



**Éloignez-vous
au plus vite de la
zone dangereuse**



**Informez
immédiatement
les secours et la
mairie**



**N'entrez pas
dans un bâtiment
endommagé**



**Ne revenez pas
sur vos pas**



**Suivez les
instructions des
secours et de la
mairie**

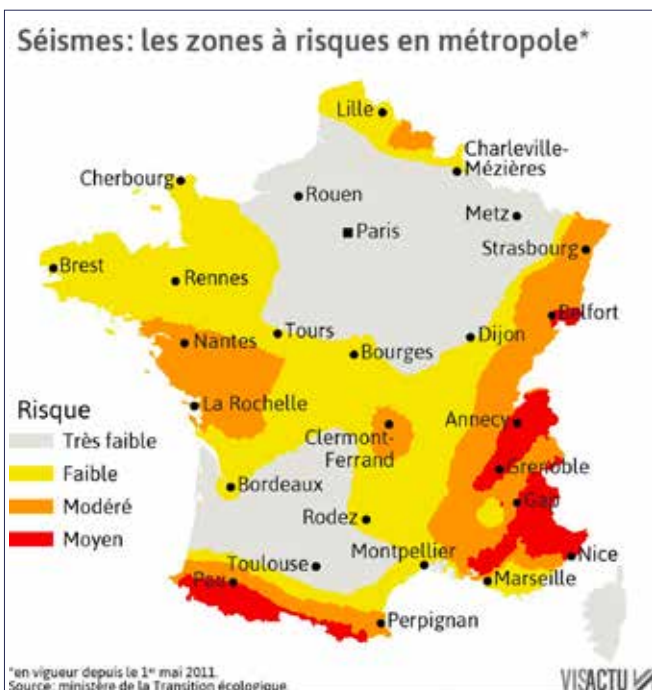


Séisme

Zones concernées

Depuis 2011, la France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes : Z1, Z2, Z3, Z4 et Z5.

La commune de Bresson est classée en zone de sismicité 4 (Z4) : sismicité de niveau moyen.



Les bons réflexes



Mettez vous près des murs porteurs, sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres



Éloignez vous des bâtiments



Ne restez pas sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées, corniches, tuiles ...)



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Méfiez-vous des répliques (la fin de la première secousse ne signifie pas la fin du séisme)



Feu de forêt

Zones concernées

Toutes les maisons situées à proximité de la forêt sont exposées à un risque de feux de forêt.

Les risques d'incendie dans la commune sont de plus en plus forts du fait du réchauffement climatique.

À savoir

Le type de végétation et le climat sont des facteurs importants de prédisposition au déclenchement d'un incendie. Sa propagation dépend des conditions climatiques (température, vent, teneur en eau de l'air et des végétaux) ainsi que de l'occupation et l'entretien des sols.

Le feu de forêt de Voreppe en août 2022 a parcouru 130 hectares, dont 105 ont été totalement brûlés.

En prévention :

- ▶ Débroussailler autour des maisons : maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de maisons si possible
- ▶ S'assurer qu'il n'y ait pas de bouteilles de gaz pouvant être exposées au feu
- ▶ Vérifier le bon fonctionnement des fermetures des portes, fenêtres et volets
- ▶ Prévoir des moyens d'arrosage : si vous possédez une piscine, envisager l'achat d'une pompe avec un tuyau assez grand pour protéger la propriété **SANS SE METTRE EN DANGER !**



Les bons réflexes



Prévenez les pompiers :
18 ou 112



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment si l'incendie est proche



Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers



Fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air



Suivez les instructions transmises par la mairie ou les secours



Rupture de barrage

Zones concernées

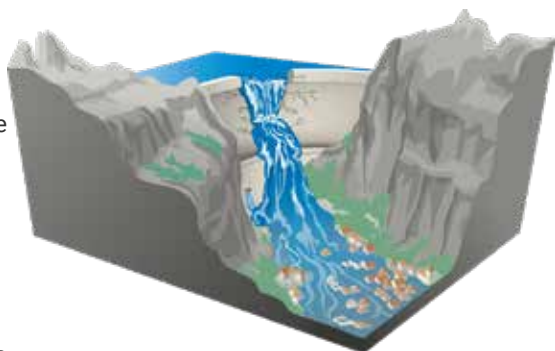
La commune est concernée par l'onde de submersion de quatre grands barrages :

- Monteynard
- Sautet
- Grand Maison
- Chambon

Le barrage le plus impactant pour la commune de Bresson est Monteynard. Les secteurs concernés sont : Pré Bresson, impasse des Iris, impasse des Violettes, la zone d'activités des Condamines et la rue de la République jusqu'à l'école.

À savoir

Le point de rassemblement pour la population concernée en cas de rupture de barrage est le parc de la mairie de Bresson. Suivant l'événement, une évacuation peut être envisagée.



La rupture de l'ouvrage est généralement la phase ultime d'un certain nombre de signes, d'indices, d'informations que l'exploitant détecte et traite en conséquence.

En cas de rupture du barrage, en plus des alertes de la mairie, la population de Bresson concernée est alertée en plus par un automate d'appels téléphoniques détenu par EDF. Cette alerte est de la responsabilité de l'exploitant.

Les bons réflexes



Montez dans les étages ou dans le village



Écoutez la radio (98.2 ou 102.8 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Suivez les instructions transmises par la mairie ou les secours



Point de regroupement : le parc de la mairie



Risque industriel

Zones concernées

La commune est concernée par un risque toxique pouvant être lié à :

- la rupture d'un réservoir de chlore sur la plate-forme chimique de Jarrie.
- une fuite dans l'atelier de phosgène de la plateforme de Pont-de-Claix.
- une fuite d'acide chlorhydrique par rupture de la canalisation en assurant le transport entre Jarrie et Pont-de-Claix.



Plate-forme chimique de Jarrie



Le signal national d'alerte est déclenché en cas d'accident industriel ayant des conséquences à l'extérieur du site industriel.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre (98.2 ou 102.8 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas. Laissez les lignes libres pour les secours



Transport de Matières Dangereuses



Zones concernées

Tout le territoire communal peut être concerné par un accident mettant en cause des matières dangereuses. En effet, les besoins domestiques (fuel pour les particuliers) ou locaux (livraison d'hydrocarbures pour la station-service) génèrent un transit potentiel **sur toutes les voies de circulation de la commune**.

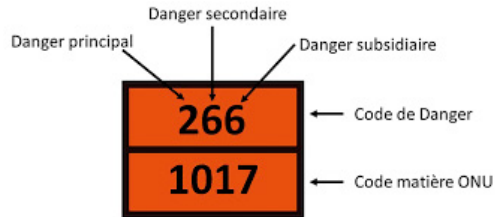
En cas d'accident, la population est informée par les moyens mis en œuvre par la commune et les services de secours.

En fonction de la nature et de la quantité des produits, les services de secours définissent un périmètre de sécurité pouvant aller de 50 mètres à plusieurs centaines de mètres.

À savoir

Si vous êtes témoin d'un accident TMD, donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) en précisant :

- ▶ le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- ▶ la présence ou non de victimes
- ▶ la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, écoulement
- ▶ le numéro du produit et le code danger présents sur la **plaque orange** situé à l'avant et à l'arrière du camion.



Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas et évitez toute étincelle



Suivez les instructions

Contacts utiles

Sapeurs-pompiers : **18** ou **112**

SAMU : **15** ou **112**

Numéro d'urgence sourds
et malentendants : **114**

Gendarmerie : **17**

Mairie : **04 76 25 26 61**

Radio Passion : **90.3 FM**

France Bleu Isère : **98.2 FM**

Pour en savoir plus

www.irma-grenoble.com : Site de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), pour des informations sur les risques naturels et technologiques.

www.meteofrance.com : Site de Météo-France permettant d'obtenir des informations sur les conditions météorologiques, leur évolution et visualiser la carte de vigilance.

www.isere.gouv.fr : Site de la préfecture de l'Isère rendant accessible et téléchargeable le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

www.georisques.gouv.fr : Site du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires permettant de connaître les risques sur sa commune.

www.lesbonsreflexes.com : Site de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour connaître les réflexes à avoir en cas de crise majeure.

www.village-bresson.fr : Site internet de la mairie.

MAIRIE DE BRESSON
11 Grand'rue
38320 BRESSON

Tél : 04 76 25 26 61
mairie@village-bresson.fr
www.village-bresson.fr